

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Forage profond Les Teilles (N°BSS : 08088X0017/F), Puits Les Teilles (N°BSS : 08088X0015/F) - Commune de Carlux (24)
Prélèvement, production et distribution d'eau potable, Mise en place des périmètres de protection, Demande d'autorisation préfectorale

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP du Périgord noir

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Rémi JALES - Président

RCS / SIRET

2 5 2 4 0 0 5 6 9 0 0 0 1 5

Forme juridique Syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))																													
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). Sous-rubrique d : Dispositifs de captage des eaux souterraines en ZRE	Régularisation administrative du forage (Jurassique) et du puits (alluvions de la Dordogne) pour la production d'eau potable (station Les Teilles - Carlux 24).																													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Seuils normés (dimensionnement des cas à réviser après avis favorable)</th> <th colspan="2">Seuils exceptionnels (seuil d'après avis favorables non justifiés)</th> </tr> <tr> <th>Forage</th> <th>Puits</th> <th>Forage</th> <th>Puits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Volume annuel (m³)</td> <td>200 000</td> <td>210 000</td> <td>400 000</td> <td>400 000</td> </tr> <tr> <td>Volume journalier moyen (m³)</td> <td>530</td> <td>570</td> <td>1 050</td> <td>1 050</td> </tr> <tr> <td>Volume journalier de pointe (m³)</td> <td>1 150</td> <td>1 150</td> <td>2 170</td> <td>1 800</td> </tr> <tr> <td>Cotes maximales (m)</td> <td>90</td> <td>70</td> <td>90</td> <td>70</td> </tr> </tbody> </table>		Seuils normés (dimensionnement des cas à réviser après avis favorable)		Seuils exceptionnels (seuil d'après avis favorables non justifiés)		Forage	Puits	Forage	Puits	Volume annuel (m ³)	200 000	210 000	400 000	400 000	Volume journalier moyen (m ³)	530	570	1 050	1 050	Volume journalier de pointe (m ³)	1 150	1 150	2 170	1 800	Cotes maximales (m)	90	70	90	70
	Seuils normés (dimensionnement des cas à réviser après avis favorable)		Seuils exceptionnels (seuil d'après avis favorables non justifiés)																											
	Forage	Puits	Forage	Puits																										
Volume annuel (m ³)	200 000	210 000	400 000	400 000																										
Volume journalier moyen (m ³)	530	570	1 050	1 050																										
Volume journalier de pointe (m ³)	1 150	1 150	2 170	1 800																										
Cotes maximales (m)	90	70	90	70																										

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dossier de régularisation de la production et de la distribution d'eau potable à partir d'un puits et d'un forage présents sur un même site de production avec mise en place des périmètres de protection réglementaires. Le puits a été mis en service en 1959, son exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral le 04/02/1982, le débit autorisé est inférieur au débit d'exploitation constaté (débit d'exploitation = 70 m³/h, débit autorisé 40 m³/h), il est donc nécessaire de régulariser les conditions actuelles d'exploitation. Le forage a été réalisé en 1989, il a fait l'objet d'aucune procédure.

4.2 Objectifs du projet

Desservir en eau potable la population présente sur le territoire couvert par la SIAEP de Carlux qui couvre 6 communes. La population desservies actuelle est de 2 200 habitants. Elle devrait être de l'ordre de 2 500 à l'horizon 2030.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux d'importance n'est prévu, les captages étant en exploitation depuis 1959 pour le puits et 1989 pour le forage.

Des travaux de mise aux normes des ouvrages sont prévues :

- réfection de la clôture et du portail;
- étanchéité des têtes d'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des ouvrages se fera de façon à répondre aux besoins en eau du syndicat.

L'exploitation du puits en nappe alluviale a été conservée après la création du forage d'une part pour sécuriser la ressource et d'autre part économiser l'eau d'origine profonde.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, rubrique 1.3.1.0.
- Le Code de l'environnement, articles R181-1 à R 181-56
- Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Le code de la santé publique, articles R1321-1 à R1321-63,
- L'arrêté du 11 janvier 2007,
- L'arrêté ministériel du 20 juin 2007,
- Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
Puits captant la nappe alluviale :	Profondeur	7,70 m /sol
	diamètre	3,45 m
Forage captant la nappe du Jurassique supérieur (calcaires du Bathonien)	Profondeur	271 m
	Chambre de pompage : diamètre tubage cimenté à l'extérieur	313 mm intérieur Entre le sol et 98 m
	Partie captée : trou nu	Entre 98 et 271 m
	Diamètre	219 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Les Teilles"
24 370 CARLUX
Parcelle 639 section B

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Lambert 93

Puits : X = 572 596 m

Y = 6 422 048

Z = 84,4 m NGF

Forage : X = 572 604 m

Y = 6 422 041

Z = 84,5 m NGF

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Dordogne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du département de la Dordogne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection immédiate et rapprochée du Puits AEP des Teilles, objet de la demande : arrêté préfectoral en date du 24/02/1982
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Dordogne de Vitrac à Cazoulès
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	270 m au nord du site DH FR720660 La Dordogne 240 m au sud du site DH FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Puits : nappe des alluvions de la Dordogne, masse d'eau FRFG024, classée en bon état quantitatif et mauvais état qualitatif dans le SDAGE 2016-2021 Forage : nappe des calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif, masse d'eau FRFG080, classée en bon état quantitatif et qualitatif dans le SDAGE 2016-2021
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence des prélèvements est compatible avec le bon état des masses d'eau concernées, incidence estimée dans le dossier "loi sur l'eau".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements du puits se font dans la nappe d'accompagnement de la Dordogne, le prélèvement est très faible par rapport au débit du fleuve estimée à 0,02 % du QMNA5, il n'a donc pas d'incidences significatives sur le régime du fleuve donc du site Natura 2000 associé. La nappe du Jurassique captée par le forage est captive, elle n'a donc pas localement le lien directe avec la Dordogne.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Dordogne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les pompes sont immergées dans les ouvrages, leur bruit ne sont pas perceptibles hors de l'enceinte de la station de pompage

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Conformément à la réglementation, un contrôle sanitaire des eaux brutes et des eaux distribuées est réalisé par l'ARS.

De compteurs d'eau sont installés sur les exhaures de chacun des deux captages et en sortie de station.

Des sondes de mesures de niveau d'eau avec suivi en continu sont installées dans les deux captages

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet de deux procédures conjointes au titre du code de l'environnement et de la santé publique, avec production d'un dossier soumis à enquête publique. Il est instruit par la police de l'eau (DDT 24) et par l'ARS. Il est soumis à l'avis du CODERST du département de la Dordogne.

Les incidences principales sont sur les milieux aquatiques largement traités dans le dossier "loi sur l'eau".

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Signature par ordre du maître d'ouvrage délégué

Fait à Sainte Foy La Grande

le 28 septembre 2015

Signature

EURL MARSAC-BERNEDE H.E.H
43 rue Daniel Rochereau
33220 STE FOY LA GRANDE
Tél/Fax : 05 57 41 01 69
Siret : 484 611 225 00027

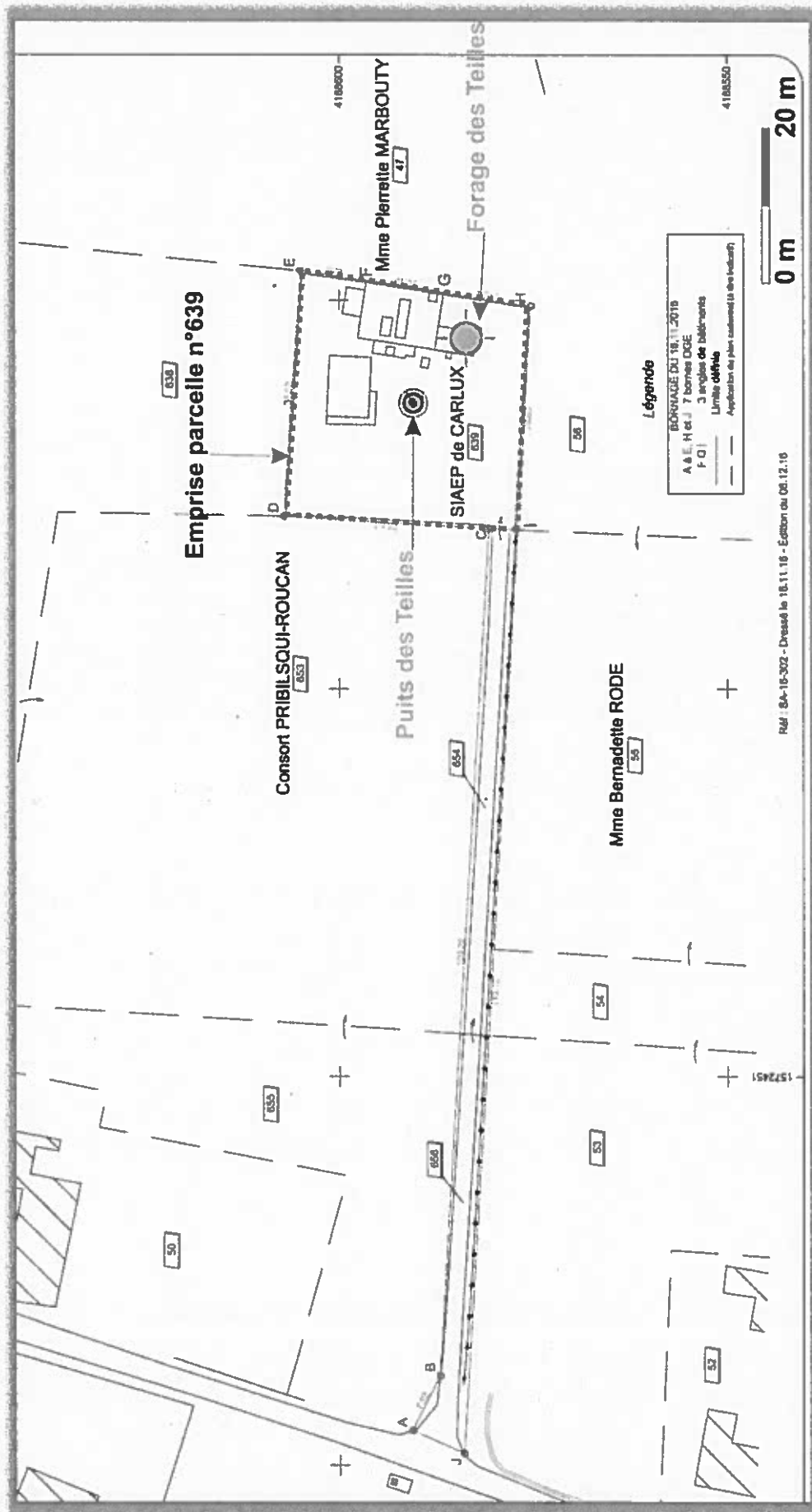


Figure 2 : Localisation des ouvrages AEP des Teilles sur le plan cadastral (parcelle 639 section B) – Bornage du 16/11/2016 - AGEFAUR

Annexe 3

Photographies du site

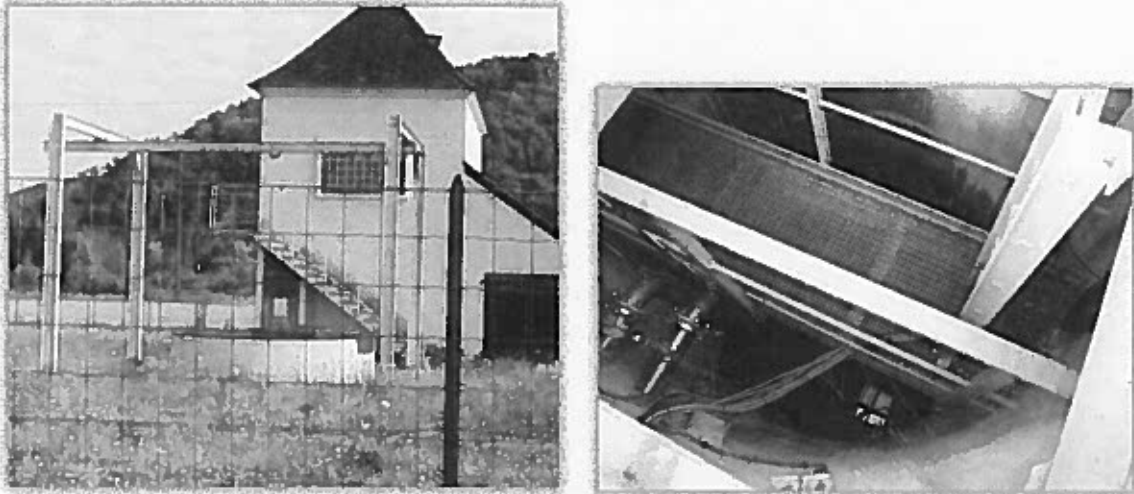


Figure 3 : Photographies du puits des Teilles – 8/07/2015

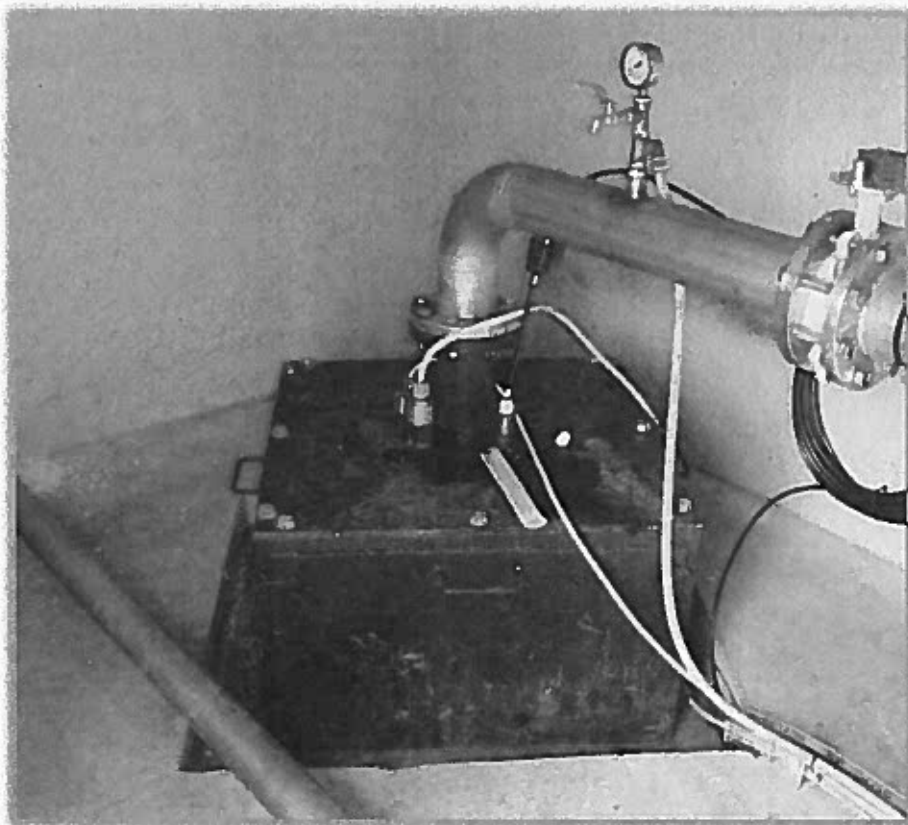


Figure 4 : Photographie du caisson métallique protégeant la tête de forage – 8/07/2015

Annexe 4

Description des ouvrages

Puits en nappe alluviale

Les coupes technique et géologique ne sont pas connues. Lors de la visite du site réalisée le 8/07/2015, les caractéristiques suivantes ont été mesurées :

- Profondeur du puits /sol : 7.70 m,
- Diamètre du puits : 3.45 m.

Le niveau d'eau a été mesuré à 3,25 m sous le sol le 18 juillet 2016.

Forage captant la nappe du Jurassique

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du forage des Teilles

	Profondeur	Diamètre	Nature
Foration	De 0 m à 10 m	1 000 mm	
	De 10 m à 11 m	550 mm	
	De 11 m à 100 m	445 mm	
	De 100 m à 271 m	219 mm	
Tubage ouvrage de captage	De 0 à 10 m	1 000 mm	Buse béton
	De 0 à 10 m	620/630 mm	Tube acier plein Cimentation de l'espace annulaire entre tube acier et buse béton
	De 0 m à 11 m	447/457 mm	Tube acier plein
	0 m à 98 m	313/323 mm	Tube acier plein
	De 98 m à 271 m		Trou nu
Espace annulaire	0 à 10 m	/	Cimentation de l'espace annulaire entre tube acier 620/630 mm et la buse béton 1000 mm
	0 à 10 m	/	Cimentation de l'espace annulaire entre tube acier 620/630 mm et 447/457 mm
	De 0 m à 98 m	/	Cimentation entre tubages 313/323 mm

Le forage capte l'aquifère se développant dans les calcaires lithographiques et bioclastiques du Bathonien inférieur entre 98 m et 271 m de profondeur.

L'espace annulaire entre le terrain et le tube plein de la chambre de pompage est cimenté. Le forage est donc conforme à la réglementation, selon l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003. Cette cimentation interdit l'infiltration des eaux de surface au sein de l'ouvrage et exclut ainsi les risques de mise en relation de la nappe captée avec les nappes superficielles sus-jacentes.

BERNARD ANGELI
DOCTEUR EN GÉOLOGIE
TÉL. (33) 09 57 32

COMMUNE : CARLUX

LIEU-DIT : LES TEILLES

CAPTAGE : SE1

DATE : DU 4.04.1989 AU 30.06.1989

DEBITS AU TRAVAIL
(m3/h)

COUPE TECHNIQUE		DESCRIPTION GEOLOGIQUE	REMARQUES
BUSES BETON Ø 1 m T ACIER Ø 520/530 mm			Z SOL = + 89 NGF
0 m			
10 m		9,8 m ALLUVIONS A GALETS CALCAIRE GRUMELEUX, GRAVELEUX ET OOLITHIQUE BLANC	N.S. = 0,3 m/sol le 5.6.1989 Pompages d'essai Q = 124 m3/h N.D. = 74,5 m
CIMENTATIONS Ø 447/457 mm Ø 445 mm T ACIER Ø 313/323 mm	0,2 1 1	61 m CALCAIRE MICRITIQUE et 80 m OOLITHIQUE BEIGE-BLANC	Q = 75 m3/h N.D. = 33 m
98 m	5	98 m CALCAIRE SUBLITHO. BEIGE CLAIR	
		121,5 m CALCAIRE LITHO. GRIS BEIGE 134 m	
F Ø 28 mm	6,5	165 m CALC. MICRITIQUE A CRAYEUX BLANC BEIGE	
		187 m CALC. MARNEUX OU LITHO. GRIS A GRIS BEIGE	
	7,9	205 m CALC. MICRIT., DOLOMIT. ou BIO- 213,5 m CALC. MARNEUX GRIS	CLASTIQUE BLANC BEIGE
	8,5	240 m CALC. DOLOMIT. BEIGE JAUNE A BEIGE GRIS	
	140	251,5 m CALC. MARNO. GRAVELEUX GRIS	
	150	271 m CALCAIRE MARNEUX GRIS, NIVEAUX A GRAVELLES BRUNES, INTERCALATIONS DE MARNES	
271 m	150		

Figure 5 : Coupes géologique et technique du forage de « Les Teilles » - source infoterre

Annexe 5

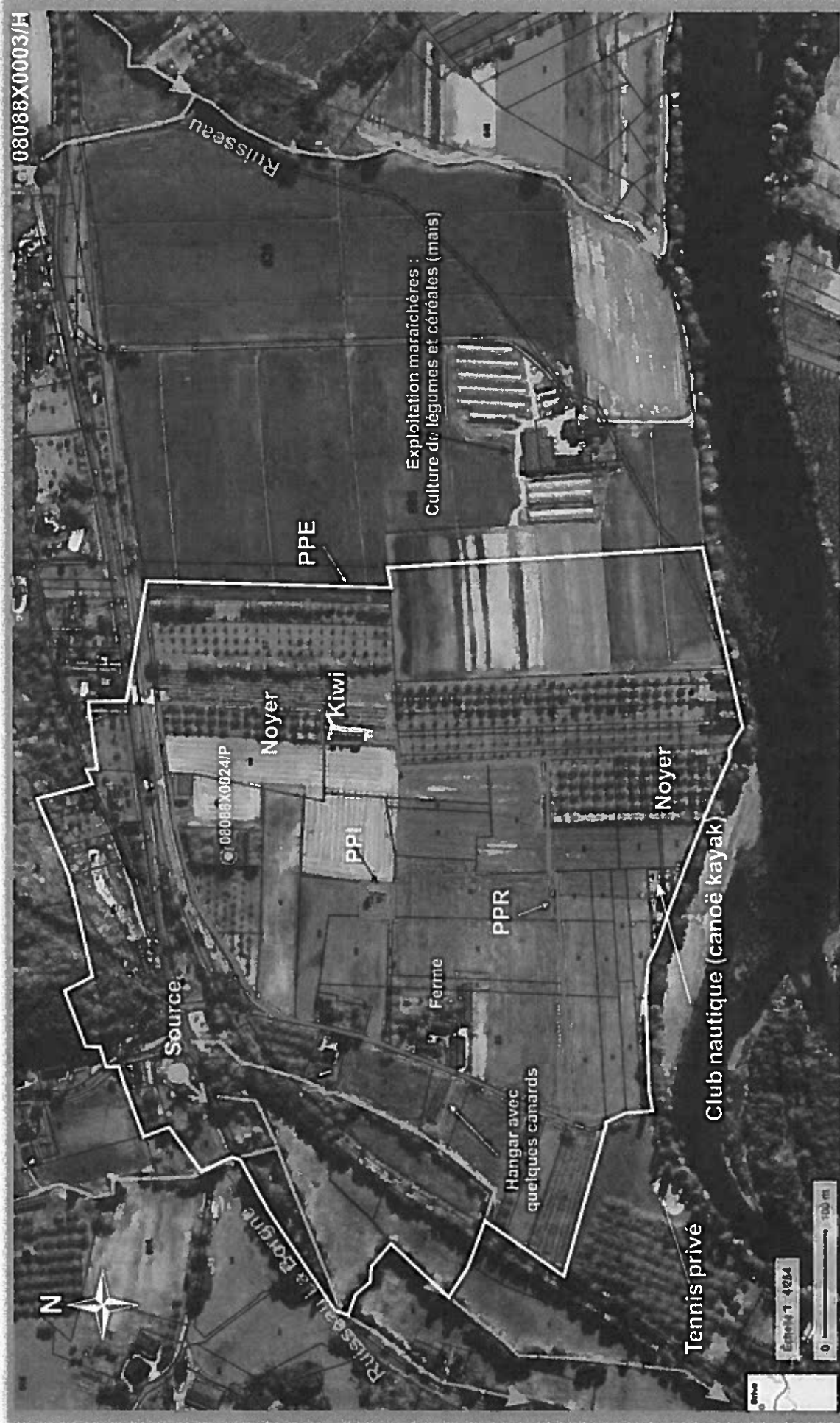


Figure 6 : Environnement proche de la station de pompage de « Les Teilles » - septembre 2016

ANNEXE 6

ZNIEFF et Natura 2000

Deux ZNIEFF sont présentes à proximité du site des Teilles, la ZNIEFF 720008192 Coteaux à chênes verts du sarladais : secteur de Carlux, Calviac et Simeyrols et la ZNIEFF 720013097 Couasne de Saint-Julien-De-Lampon.



Figure 7 : Localisation des ZNIEFF 720008192 Coteaux à chênes verts du sarladais et 720013097 Couasne de Saint-Julien-De-Lampon

Deux sites Natura 2000 sont présents à proximité du site des Teilles : FR7200660 La Dordogne et FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.

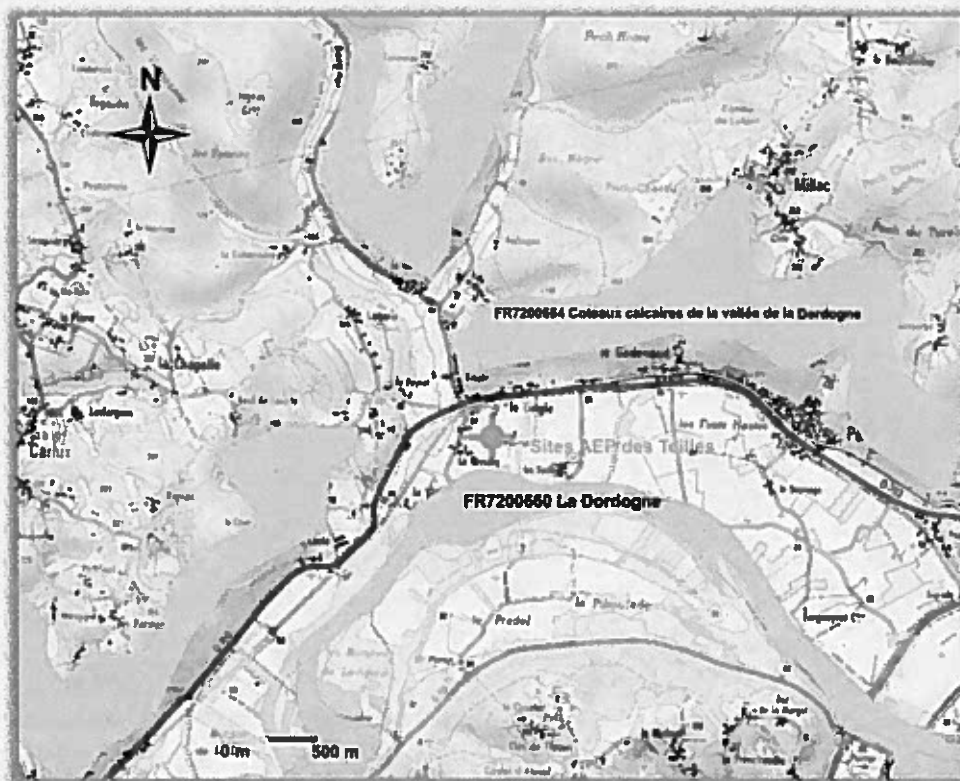


Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du forage des Teilles

Le site des Teilles est situé en dehors des sites Natura 2000.

Le site AEP est implanté en zone rurale à dominante agricole. La parcelle supportant le site étant aménagée, le site est peu favorable au développement d'espèces rares, il ne présente pas d'intérêt écologique particulier.